



Paris, le 11 mai 2016

L'attractivité de la France pour les centres de décision des entreprises

La localisation des sièges sociaux, et plus généralement des centres de décision fait l'objet d'une vive concurrence entre les États. Il s'agit en effet d'une activité à forte valeur ajoutée avec des effets d'entraînement importants. À partir de données détaillées et d'un travail empirique original, les deux auteurs de cette *Note du CAE*, **Farid Toubal** et **Alain Trannoy**, dressent le constat d'une érosion de l'attractivité de la France au profit de l'Allemagne et de la Belgique qui s'expliquerait avant tout par des effets de structure. Ils formulent des recommandations pour que l'Île de France valorise au mieux ses atouts afin de les faire bénéficier à l'activité des entreprises et attirer des centres de décision.

Un centre de décision se définit comme le lieu où sont localisées les fonctions stratégiques (direction financière, marketing, communication, R&D...). Il se distingue du siège social dont la localisation répond avant tout à une finalité fiscale *via* une holding par exemple. Du fait de leur enjeu plus important en termes d'emploi et d'effets d'entraînement, cette *Note* se focalise sur la localisation des centres de décision détenus par des groupes étrangers en Europe.

Quatre pays en Europe accaparent 70 % des centres de décision de groupes étrangers : l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Belgique et la France. Sur trente ans, on observe une érosion nette de la part de la France au profit de l'Allemagne et de la Belgique. La France n'est pas la destination privilégiée des pays émergents. Elle attire des centres de décision de plus petite taille, qui sont concentrés en Île-de-France. Cette performance déclinante de la France et de la région parisienne ne tiendrait pas à un déficit d'attractivité « pure » mais plutôt à une spécialisation sectorielle et géographique défavorable.

La *Note* s'appuie sur une analyse empirique originale montrant que les entreprises localisent leurs centres de décision en fonction de la taille de la région, des infrastructures aéroportuaires, de la disponibilité de main d'œuvre qualifiée, de la qualité de la gouvernance publique, des avantages liés à la présence d'autres centres de décision et d'une fiscalité modérée sur les hauts revenus.

Dans la concurrence entre les métropoles européennes, la bataille pour être tête de réseau du capitalisme anglo-saxon a naturellement été gagnée par Londres et Dublin. Celle engagée pour devenir la capitale économique de la zone euro est plus ouverte ; l'Île-de-France dispose de nombreux atouts. Pour les auteurs, la stratégie la plus prometteuse est avant tout d'améliorer le climat des affaires plutôt que de chercher à attirer coûte que coûte des centres de décision. Ils recommandent ainsi d'éviter de rentrer dans une course au moins-disant fiscal mais plutôt de développer la culture du conseil au sein de l'administration fiscale et de surveiller les projets de

directives européennes potentiellement déstabilisantes. Au niveau local, ils appellent à préserver et améliorer le *hub* de Roissy-Charles de Gaulle (et son accessibilité depuis le centre de Paris), investir dans quelques universités pour les hisser à un rang mondial et augmenter le nombre de places dans les lycées internationaux, ou les lycées avec des sections internationales, afin de pouvoir accueillir plus de jeunes non francophones.

Les recommandations de la Note

Recommandation 1. Ne pas faire de l'attraction de centres de décision le critère majeur des décisions concernant l'IS mais suivre attentivement ses évolutions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la directive ATAP (*Anti-Avoidance Tax Package*).

Recommandation 2. Ne pas étendre la durée du régime des impatriés. Enclencher une concertation avec nos partenaires européens sur l'imposition des hauts revenus pour préserver l'équité fiscale entre contribuables européens.

Recommandation 3. Développer la culture du conseil aux entreprises au sein de l'administration fiscale afin de les aider à comprendre les règles du jeu, en s'appuyant notamment sur premier bilan, rendu public, des expérimentations « relation de confiance ».

Recommandation 4. Renforcer les points forts de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle en préservant les lignes internationales directes. Améliorer les modalités de liaison avec la capitale.

Recommandation 5. Augmenter significativement le nombre de lycées internationaux et/ou de places en sections internationales disponibles en région parisienne.

Recommandation 6. Investir dans un ou deux grands pôles universitaires parisiens pour en faire des universités visibles et reconnues mondialement.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les Notes du CAE sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse
Christine CARL

01 42 75 77 47

Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr

Courriel itinérant : christine.carl@cae-eco.fr